

ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE ST AUGUSTIN

Siège social :

Route de Lausanne
52250 PERCEY LE PAUTEL

SIREN : 520 477 832

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

CLÉON
MARTIN
BROICHOT  ASSOCIÉS
commissaires aux comptes - auditeurs et conseils - experts comptables

7, rue Marguerite Yourcenar – BP 67916 – 21079 DIJON Cédex
Tél : 03 80 53 18 53 – Fax : 03 80 53 17 77

• *Commissaires aux comptes associés inscrits* : **Pierre Cléon** Maîtrise Droit Privé – D.E.S.S. de Droit Fiscal – **Louis Martin** Master II en Droit Fiscal – Master II en Contrôle Comptabilité et Audit – **Nicolas Saillard** Master II en Contrôle Comptabilité et Audit – **Thomas Paulin** Institut d'Etudes Politiques – D.E.S.S. Finance d'Entreprises.

SARL au capital de 450 000 euros – Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Dijon - R.C.S. DIJON B 343 723 342

ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE ST AUGUSTIN

Siège social :
Route de Lausanne
52250 PERCEY LE PAUTEL

SIREN : 520 477 832

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE ST AUGUSTIN**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changement de méthode comptable » qui expose le changement de méthode relatif à l'application anticipée du Règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, applicable aux associations et fondations.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe « Changement de méthode comptable » expose le changement de méthode résultant de l'application anticipée du nouveau Règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, applicable aux associations et fondations et homologué par arrêté du 26 décembre 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Règles et principes comptables

Nous avons également apprécié le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la présentation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

.../...

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✱ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✱ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 25 avril 2019


Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN




Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	39 624,45	38 512,79	1 111,66	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	95 820,64	31 760,70	64 059,94	65 883,23
	Constructions	9 340 380,17	2 200 617,19	7 139 762,98	7 475 799,04
	Installations techniques, matériels et outillage	491 633,58	401 051,22	90 582,36	125 439,87
	Autres immobilisations corporelles	424 145,47	260 118,26	164 027,21	198 806,56
	Immobilisations corporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	168,00		168,00	166,50
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10,00		10,00	10,00
TOTAL (I)		10 391 782,31	2 932 060,16	7 459 722,15	7 866 105,20
COMPTES DE LIAISON	Comptes de liaison (1)				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et fournitures	525,07		525,07	801,63
	Autres approvisionnements	13 951,97		13 951,97	14 813,93
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	CREANCES (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés (3)	143 471,79		143 471,79	147 709,74
	Autres créances	38 187,04		38 187,04	29 741,05
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				10 004,40
	DISPONIBILITES	1 303 103,20		1 303 103,20	1 290 018,69
	Charges constatées d'avance	25 219,80		25 219,80	22 276,68
	TOTAL (III)	1 527 458,87		1 527 458,87	1 518 366,12
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		11 919 241,18	2 932 060,16	8 987 181,02	9 384 471,32

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	304 310,24	515 184,24
	Ecarts de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		706 411,00
	- Dons et legs		
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		706 411,00
	Ecarts de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement	484 781,34	447 306,19
	Réserves de compensation	106 637,39	118 937,39
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	58 047,94	58 047,94
	Autres réserves	126 735,90	231 892,52
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)		(153 707,07)
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		(44 117,28)
DETTES (I)	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	70 958,80	113 680,63
	Dépenses non opposables au tiers financeurs	(104 958,00)	(95 009,77)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	51 713,69	(66 093,71)
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	745 877,36	4 537,83
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations		54 083,00
	Réserves des plus-values nette d'actif	8 974,67	8 974,67
	Immobilisations grevées de droits		
	Provisions règlementées		
	TOTAL (I)	1 853 079,33	1 900 127,58
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques	76 000,00	
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés	360 746,44	479 390,76
	TOTAL (III)	436 746,44	479 390,76
DETTES (I)	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 896 881,53	5 090 596,46
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 258 920,90	1 379 845,70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 294,12	86 666,15
	Dettes fiscales et sociales	403 555,08	445 388,12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (5)	8 503,73	2 456,55
	Produits constatés d'avance	10 199,89	
	TOTAL (IV)	6 697 355,25	7 004 952,98
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL (V)		
TOTAL PASSIF		8 987 181,02	9 384 471,32

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.
- (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques. 23,50
- (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
- (4) Dont à plus d'un an : 5 694 051,70 Dont à moins d'un an : 1 003 303,55
- (5) Dont fonds des majeurs protégés :



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	- prestations de services		
	- divers	22 999,58	18 620,63
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée	715,12	1 595,86
	Dotations et produits de tarification	3 167 456,85	2 998 215,95
	Subventions d'exploitations et participations		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Transfert de charges	131 948,53	136 651,03
	Autres produits	57 269,85	33 114,24
Total des produits d'exploitation		3 380 389,93	3 188 197,71
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock	276,56	(481,84)
	Achats d'autres approvisionnements	82 776,39	77 567,03
	Variation de stock	861,96	(619,26)
	Achats non stockés de matières et fournitures	168 917,12	187 820,69
	Services extérieurs et autres	573 547,86	543 393,29
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	- sur rémunérations	127 344,23	104 339,90
	- autres	12 356,52	12 537,52
	Charges de personnel		
	- salaires et traitements	1 339 447,08	1 402 139,83
	- charges sociales	539 223,47	484 480,45
	- autres charges de personnel	1 840,05	4 751,00
	Dotation aux amortissements et provisions		
	Dotation aux amortissements :		
	- des immobilisations	455 484,77	485 919,51
	- des charges d'exploitation à répartir		
	Dotation aux dépréciations et provisions :		
	- sur actif circulant	76 000,00	
	- pour risques et charges d'exploitation		
	Autres charges	2 308,81	2 761,94
Total des charges d'exploitation		3 380 384,82	3 304 610,06
RESULTAT D'EXPLOITATION		5,11	(116 412,35)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		5,11	(116 412,35)
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières		
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	2 788,03	4 026,23
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 788,03	4 026,23
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées	125 233,12	131 932,63
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4,40	
Total des charges financières		125 237,52	131 932,63
RESULTAT FINANCIER		(122 449,49)	(127 906,40)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(122 444,38)	(244 318,75)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 298,90	66,00
	- exercices antérieurs	300,89	
	Sur opérations en capital	4 622,94	1 922,94
	Reprises sur provisions		
	- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	54 083,00	55 000,00
	- reprises sur provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
	- reprises sur autres provisions		
	Transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		61 305,73	56 988,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	- exercice courant		171,00
	- exercices antérieurs		
	Sur opérations en capital	3 736,10	748,15
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
	- dotations aux provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif		
	- dotations aux autres provisions réglementées	2 055,88	3 023,58
Total des charges exceptionnelles		5 791,98	3 942,73
RESULTAT EXCEPTIONNEL		55 513,75	53 046,21
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		125 760,56	128 981,63
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 116,24	3 802,80
TOTAL DES PRODUITS		3 570 244,25	3 378 194,51
TOTAL DES CHARGES		3 518 530,56	3 444 288,22
EXCEDENT ou DEFICIT		51 713,69	(66 093,71)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 987 181** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 570 244** euros et un total **charges** de **3 518 531** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **51 714** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, à l'exception du changement de réglementation induisant un changement de méthode présenté page suivante.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

-Le règlement CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations;

-Le plan comptable utilisé est celui prévu pour les établissements et services privés sociaux et médico-sociaux conformément à l'arrêté du 16/12/2015.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement des actifs.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : parmi les immobilisations, l'entité a décelé l'immeuble comme possédant différents composants et a procédé à son amortissement par composants.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entité a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

La provision sur fonds dédiés inscrite au passif pour la somme de 600 625.99 € jusqu'au 31/12/2016 et concernant un excédent de dotation globale "soins" versé par l'ARS au titre des années 2013 et 2014 a fait l'objet d'une reprise sur provision au cours de l'exercice 2018 pour la somme de 125 000 €. Le solde du compte 1941000 s'élève à 330 625.99 € au 31/12/2018. Cette dernière fera l'objet d'une reprise sur provision au cours des 3 années à venir selon les conditions suivantes :

31/12/2019 :	125 000 €
31/12/2020 :	125 000 €
31/12/2021 :	100 625.99€

Engagements de retraite

« Les engagements de l'Association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés s'élèvent à 37 061€.

L'estimation en engagements de départ a été effectuée sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant en compte les éléments suivants :

- Progression des salaires : 1% constant
- Taux de rotation du personnel : faible pour les non-cadres et très faible pour les cadres
- Taux de charges patronales : 35%
- Taux d'actualisation : 2%
- Table de mortalité : TPRV 93 »

- Dette actuarielle : 37 061 euros

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Changement de méthode comptable

1/Changement de règlementation

L'Autorité des normes comptables (ANC) a publié le nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilité des associations et fondations homologué par un arrêté du 26 décembre 2018. Une application anticipée de règlement est possible dès le 10 décembre 2018 c'est-à-dire à la date de publication du règlement.

La maison Saint Augustin a souhaité mettre en oeuvre ce nouveau règlement dès la clôture 2018. Ainsi l'application de ce nouveau règlement, possible pour cet exercice ouvert au 1er janvier 2018 et prévue par le règlement, constitue un changement de méthode, dont les incidences sont présentées ci-dessous.

Le nouveau règlement 2018-06 supprime le traitement comptable spécifique introduit en 1999 et qui permettait à une association de distinguer les subventions d'investissement destinées à financer un bien renouvelable ou non par l'organisme financeur. Les associations et fondations doivent dorénavant appliquer les dispositions du Plan Comptable Général (PCG) selon lesquelles une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit immédiatement en produit, soit en subvention d'investissement (compte # 13). Dans ce second cas (celui retenu par la Maison Saint Augustin), conformément à l'article 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

2/Eléments comptables impactés

En 2012, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a accordé une subvention de 706 411€ à la Maison Saint Augustin dans le cadre de la création de places, la mises aux normes techniques et de sécurité de l'établissement.

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

En 2014, la Fondation a reçu une subvention de l'ADEME de 170 874 € destinée à financer l'installation d'une chaufferie bois. La subvention a été affectée à un bien renouvelable sans droit de reprise car l'association devra supporter les coûts futurs d'entretien et de renouvellement.

En 2015, la Fondation a perçu un « droit d'accès » au réseau de chauffage de Percy le Pautel de 40 000€ affecté en subvention d'investissement sur un bien renouvelable suivant un traitement comptable identique à celui retenu en 2014 pour la subvention ADEME.

Ces sommes étaient comptabilisées en subvention d'investissement dans les comptes 1026 ou 1036 sans possibilité de reprise au compte de résultat du fait que le renouvellement de l'immobilisation sera supporté par la Fondation.

Dorénavant ces subventions sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

3/ Présentation de l'impact du changement de méthode comptable à l'ouverture de l'exercice

Le PCG pose le principe du calcul rétrospectif de l'effet d'un changement de méthode comptable : de ce fait l'impact du changement est déterminé à l'ouverture de l'exercice et imputé au compte « Report à nouveau ».

Les subventions ont été reclassées dans les comptes de classe #131 pour un montant total de 917 285€.

La quote-part de subvention qui aurait dû être réintégrée au résultat au cours des exercices précédents, conformément aux dispositions du règlement 2018-06, a donc été estimée et s'élève à :

Subvention CNSA	105 961.53
Subvention ADEME	<u>25 305.00</u>
Total	131 265.53

Cette quote part a été constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 116409.

Ainsi le solde net de ces subventions restant à imputer sur les résultats futurs au 01-01-2018 s'élève à 786 020€.

La Fondation n'étant pas fiscalisée, ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le montant des capitaux propres d'ouverture.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Une présentation comparative pro forma du changement de méthode est détaillée ci-dessous :

<u>En € - Impact sur le résultat</u>		Comptes annuels 2017 Pro forma	Comptes annuels 2017	Var iation	
Résultat d'exploitation		- 72 656	- 116 412	43 756	(2)
Résultat net		- 22 338	- 66 094	43 756	
<u>En € - Impact sur les fonds associatifs</u>		Comptes annuels 2017 Pro forma	Comptes annuels 2017	Var iation	
Fonds associatifs sans droit de reprise					
	Patrimoine intégré	304 310	304 310		
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		210 874	- 210 874	
	Réserves statutaires ou contractuelles	231 893	231 893		
	Autres réserves	624 292	624 292		
	Report à nouveau	- 66 195	- 153 707	87 512	(1)
	Résultat de l'exercice	- 22 338	- 66 094	43 756	(2)
Fonds associatifs avec droit de reprise					
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables		706 411	- 706 411	
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		113 681	113 681		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		790 555	4 538	786 017	(3)
Provisions réglementées		63 058	63 058		
Dépenses refusées par l'autorité de tarification		- 44 117	- 44 117		
Dépenses non opposables au tiers financeurs		- 95 010	- 95 010		
Sous-total fonds propres		1 900 128	1 900 128		

(1) Impact : qp de subvention virée au compte de résultat au titre des exercices 2015 et 2016

(2) Impact : qp de subvention virée au compte de résultat au titre de l'exercice 2017

(3) Impact : Montant des subventions (917 285 €)- QP virée au compte de résultat au titre des exercices 2015,2016 et 2017 (131 267€)

Règles et Méthodes Comptables



Etat exprimé en euros

Risques prud'homaux engagés avant la clôture :

Cinq salariés ont saisi le Conseil des Prud'hommes avant la clôture des comptes, une provision pour risque à été comptabilisée à hauteur de 76 000 €. Il s'agit de l'estimation du risque la plus fiable au moment de l'arrêté des comptes.

Tableau de suivi des fonds associatifs (cf annexe page 33) :

Les variations présentées dans ce tableau sont globales. L'impact du changement de méthode sur les fonds associatifs d'ouverture a été présenté dans le paragraphe intitulé "changement de méthode".

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir



Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		22 364
Autres créances		22 364
PRODUITS A RECEVOIR	22 364	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer



Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		249 038
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 539
INT COURUS SUR EMPRUNT	9 516	
AGIOS A PAYER	24	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27 273
FOURNISS FACT. NON PARVEN	27 273	
Dettes fiscales et sociales		209 188
DETTES PROVISION P/CONGES	124 041	
PERSONNEL- AUTRES CAP	25 727	
ORGAN SOCIA CHARGES A P	51 792	
ORGA SOCIAL CAP INDEM PREC CDD	7 628	
Autres dettes		3 038
DIVERS - CHARGES A PAYER	3 038	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance



Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		25 220	25 220
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 220

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail



Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE					70 361,12	70 361,12
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				12 559,32	12 559,32
	Dotation exercice				10 679,98	10 679,98
	TOTAL				23 239,30	23 239,30
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				15 287,53	15 287,53
	Redevances Exercice				12 214,88	12 214,88
	TOTAL				27 502,41	27 502,41
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				14 686,56	14 686,56
	entre 1 et 5 ans				39 251,12	39 251,12
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				53 937,68	53 937,68
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				170,96	170,96
	entre 1 et 5 ans				532,64	532,64
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				703,60	703,60
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					11 912,69	11 912,69

Immobilisations



Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	41 862,57		1 418,40		3 656,52	39 624,45
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 862,57		1 418,40		3 656,52	39 624,45
CORPORELLES	Terrains	95 820,64					95 820,64
	Constructions sur sol propre	9 012 331,81					9 012 331,81
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	344 000,67		16 603,41		32 555,72	328 048,36
	Instal technique, matériel outillage industriels	477 932,51		19 839,77		6 138,70	491 633,58
	Instal., agencement, aménagement divers	13 184,43					13 184,43
	Matériel de transport	17 097,97				7 900,00	9 197,97
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	359 935,43		17 030,62		4 197,98	372 768,07
	Autres immobilisations corporelles	28 995,00					28 995,00
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 349 298,46		53 473,80		50 792,40	10 351 979,86	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	166,50		1,50			168,00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10,00					10,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	176,50		1,50			178,00
TOTAL		10 391 337,53		54 893,70		54 448,92	10 391 782,31

Amortissements



Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	41 862,57	306,74	3 656,52	38 512,79
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 862,57	306,74	3 656,52	38 512,79
CORPORELLES	Terrains	29 937,41	1 823,29		31 760,70
	Constructions sur sol propre	1 626 583,95	337 008,28		1 963 592,23
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	253 949,49	15 631,19	32 555,72	237 024,96
	Instal technique, matériel outillage industriels	352 492,64	54 697,28	6 138,70	401 051,22
	Autres instal., agencement, aménagement divers	6 026,45	1 318,45		7 344,90
	Matériel de transport	5 327,57	4 122,27	4 163,90	5 285,94
	Matériel de bureau, mobilier	196 066,23	39 733,65	4 197,98	231 601,90
	Autres immobilisations corporelles	12 986,02	2 899,50		15 885,52
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 483 369,76	457 233,91	47 056,30	2 893 547,37
TOTAL		2 525 232,33	457 540,65	50 712,82	2 932 060,16

Créances et Dettes



Etat exprimé en euros

31/12/2018

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10,00	10,00	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	143 471,79	143 471,79	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	15 647,00	15 647,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	22 540,04	22 540,04	
	Charges constatées d'avances	25 219,80	25 219,80	
	TOTAL DES CREANCES	206 888,63	206 888,63	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

DETTE		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	23,50	23,50		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 896 858,03	202 806,33	773 922,76	3 920 128,94
	Emprunts et dettes financières divers	1 258 920,90	258 920,90	500 000,00	500 000,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	119 294,12	119 294,12		
	Personnel et comptes rattachés	156 911,03	156 911,03		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207 015,42	207 015,42		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	39 628,63	39 628,63		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 503,73	8 503,73		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	10 199,89	10 199,89		
	TOTAL DES DETTES	6 697 355,25	1 003 303,55	1 273 922,76	4 420 128,94
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	318 296,52			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions



Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTES	Couverture du besoin en fonds de roulement				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	54 083,00		54 083,00	
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif	8 974,67			8 974,67
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES	63 057,67		54 083,00	8 974,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		76 000,00		76 000,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		76 000,00		76 000,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		63 057,67	76 000,00	54 083,00	84 974,67
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			76 000,00	54 083,00	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre



Etat exprimé en euros

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2017 Pro forma	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
		A	B	C	D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise					
<i>Patrimoine intégré</i>	304 310	304 310			304 310
<i>Fonds statutaires</i>					
<i>Apports ss droit de reprise</i>					
<i>Legs et donations</i>					
<i>Subventions d'investiss affectées à des biens renouvelables</i>	210 874	0			0
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles	231 893	231 893	38 122	143 279	126 736
Réserves réglementées					
Autres réserves	624 292	624 292	649 467	624 292	649 467
Report à nouveau	- 153 707	- 66 195	106 614	40 419	0
Résultat de l'exercice	- 66 094	- 22 338	51 714	- 22 338	51 714
Fonds associatifs avec droit de reprise					
<i>Apports</i>					
<i>Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés</i>					
<i>Subventions d'investissement sur biens renouvelables</i>	706 411	0			0
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	113 681	113 681	1 026 999	1 069 721	70 959
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	4 538	790 555	0	44 677	745 877
Provisions réglementées	63 058	63 058		54 083	8 975
Droits des propriétaires (Commodat)					
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 44 117	- 44 117		- 44 117	
Dépenses non opposables au tiers financeurs	- 95 010	- 95 010	89 989	99 937	- 104 958
Total	1 900 128	1 900 128	1 962 905	2 009 953	1 853 079

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen



	31/12/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		4,00	
Professions intermédiaires			
Employés		54,00	
Ouvriers			
TOTAL		58,00	

